

Le Président

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L612-3, L613-1 ;
Vu les articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation relatifs aux Instituts Universitaires de Technologie (IUT),
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17;
Vu les propositions de la Directrice de l'I.U.T. de Valenciennes ;

Arrête

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury d'admission en Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est constitué des membres suivants :

Présidente : Madame Isabelle MASSA-TURPIN directrice de l'IUT,

	Chefs de département	Enseignants-chercheurs ou enseignants représentant les départements	Représentante des milieux socio- professionnels
GEII	M. Patrick CORLAY	M. Benoît DELPORTE Mme Caroline SOYER	Mme Géraldine LEJEUNE
GIM	M. Christophe MARECHAL	Mme Audrey DUBRULLE M. Jérôme HUGUES	
GMP	M. Loïc LEZZANI	M. Sébastien COUPEAUX	
Informatique	M. Julien VION	M. Thierry BAY	
Mesures Physiques	Mme Christelle NIVOT	M. Anthony THUAULT	
GEA	M. Maxence CUVILLIEZ <i>Représentant</i> Mme Sophie CORIOLAND	M. Aurélien MALVACHE	
TC Valenciennes	Mme Bérengère MANIEZ	Mme Malia KEDJAR	
TC Cambrai	M. Laurent DEVIENNE	M. Youri HURIAUX	
QLIO	M. Simon ENJALBERT	M. David LENGRAND	

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate et abroge l'arrêté précédent.

Article 3 : Le présent arrêté est soumis à la publicité : il est affiché de façon permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers au sein de l'institut, et publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 4 : La directrice et le responsable administratif de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 10/04/2025

Le Président
Professeur Abdelhakim ARTIBA

Date de publication : le

